



# Compte Rendu - Médiation d'initiative citoyenne

**Interpellation concernée : « Une structure médicale communale pour pallier la fermeture des cabinets de médecine générale à Grenoble »**

Compte rendu du 17/11/2025, relu et validé par les participants

## Rappel du contexte de la médiation

### Texte de l'interpellation initiale déposée le 14/11/2024 :

Suite à l'annonce de la fermeture du cabinet médical Asclepios situé au 1, rue de Narvik (prévue en décembre 2024), et dans un contexte plus général de départ à la retraite de nombreux médecins généralistes sur l'ensemble de la ville, la demande est l'ouverture d'une structure médicale communale pour la médecine généraliste en centre-ville (secteur 2).

La forme de la structure reste à définir ou inventer, d'un centre médical très soutenu par la commune sur le modèle de ce qui existe dans d'autres quartiers (centre de santé de l'Arlequin par exemple), à la mise à disposition par la commune de ressources (locaux, etc.) pour permettre la création d'une structure autogérée avec appel à candidatures. Un tel modèle pourrait servir pour toutes les zones en voie de désertification médicale à Grenoble.

Dans une ville qui a l'opportunité d'avoir une faculté de médecine et d'accueillir de nombreux jeunes médecins retraités, l'idée est de créer une structure permettant aux médecins généralistes de pratiquer avec la flexibilité et la souplesse dont ils ont besoin, qu'ils soient en début ou fin de carrière.

## Rappel du déroulé de la phase de médiation

La phase de médiation a pour but de rassembler les représentant-es de l'interpellation, ainsi que les élu-es et services référent-es pour la Ville sur le ou les sujets concernés. Elle a pour objectif d'approfondir les problématiques soulevées, de creuser les points de désaccord éventuels, et d'explorer ensemble des pistes de résolutions des problèmes discutés. Elle se conclut par un compte-rendu validé par toutes les parties, envoyé à l'ensemble des soutiens de l'interpellation et publiée en ligne.

## Calendrier des rencontres

- Première réunion de médiation le 23/01/2025
- Seconde réunion de médiation le 07/10/2025

## Référent-es présent-es pour la ville de Grenoble :

- Pierre-André Juven, adjoint Santé de la ville de Grenoble
- Marion Giroud, directrice Santé publique et environnementale (le 23/01/25)
- Virginie Parvillé, chargée de mission Santé Publique (le 7/10/25)

## Représentant-es de l'interpellation citoyenne

- Olivier Peral, porte-parole
- Karine Untermarzoner, porte-parole (réunion 1)
- Fabienne Mahrez, porte-parole (réunion 1)
- Alexandre Ducruet (réunion 2)

## Animation et prise de notes

- Antoine Gonthier et Emmanuelle Eucher, service participation et vie associative.

## Première réunion de médiation

### Présentation par les porte paroles du contexte et de la demande :

- Point de départ : départ en retraite d'un médecin de famille du cabinet Asclepios, qui suggérait qu'elle aurait pu continuer son activité de médecin sans la charge d'un cabinet.
- Contexte : situation globale de pénurie de médecins traitants, qui risque par ailleurs de s'aggraver à Grenoble du fait de la part importante de médecins âgés .
- Exemple ailleurs de solutions de structures médicales accueillant des médecins et soutenus par les communes (par exemple à Saint Egreve).
- **Demande préalable : quel est l'état des lieux du nombre de médecins généralistes à Grenoble ?**
- **Demande principale : que la ville soit moteur, catalyseur pour porter la création d'une structure de soins permettant d'installer des médecins généralistes dans le secteur 2 à Grenoble.**
- Au delà de la demande précise d'une structure médicale en centre ville, l'état d'esprit est de pouvoir entrer en dialogue avec la ville pour trouver des solutions à la situation de manque de médecins traitants à Grenoble.

*Slide présentée par les porte paroles lors de la médiation 1 :*



The slide features a blue header bar with a central orange bar. Below the bars, the text 'NOTRE DEMANDE A LA VILLE' is centered. To the right of the text is a close-up photograph of a silver stethoscope lying on a light-colored surface.

NOTRE DEMANDE A LA VILLE

La création d'une structure médicale dans le secteur 2. Cette structure devant permettre aux personnes sans médecin traitant d'en retrouver un près de chez eux.

Ce qui veut dire :

- Des médecins généralistes
- Pouvant accueillir une nouvelle patientèle
- Acceptant d'être identifié comme médecin traitant

## **Retour ville de Grenoble sur le contexte et l'état des lieux**

Accord sur le constat concernant le manque de médecins à Grenoble :

- Environ 70 médecins libéraux à Grenoble, + 25 médecins salariés à l'AGECSA. Le ratio par rapport à la population est + bas que sur l'ensemble du Département/ de la Région
- Conséquence : environ 13 000 personnes sans médecin traitant à Grenoble actuellement, prévision de 40 000 personnes de plus dans les 5 ans à venir sans de nouvelles installations

Cette situation est une source de préoccupation importante pour la ville, qui a décidé d'agir dans ce domaine même si ce n'est pas sa compétence obligatoire.

La création de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Grenoble a permis de faire un travail de diagnostic sur la situation territoriale (chiffres ci-dessus) et permet de rassembler et mieux coordonner les différents acteurs de la santé sur le territoire. La Ville dispose d'une convention de partenariat pour penser des projets d'installation ensemble.

## **Présentations des actions menées par la ville sur le sujet**

Les communes n'ont pas la compétence en matière d'offre de soins. Malgré tout, et au vu de la situation difficile en la matière, plusieurs communes mènent des actions sur le sujet.

Actions de la ville de Grenoble en matière d'offre de soins, qui pourraient au moins en partie répondre à la demande exprimée par cette interpellation :

- **Subvention annuelle importante à l'AGECSA**, structure associative qui porte 5 centres de santé à Grenoble (Arlequin, Géants, Mistral-Eaux-Claire, Abbaye, Vieux temple-Tres Cloîtres) et qui emploie 25 médecins salariés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), avec un objectif de réduction des inégalités territoriales de santé. Subvention de 733 000 € par an, qui correspond de loin au plus gros investissement financier de la ville en matière de subvention santé (budget total des subventions santé de la ville 900 000 € annuel). Cette action est la priorité de la ville, avec l'enjeu de maintenir et développer cette offre de soins qui couvre 17000 patients. Projets 2025 : agrandissement locaux du centre de santé Abbaye, ouverture d'un centre parents-enfants à l'Arlequin.
- **Travail en partenariat au sein de la CPTS pour créer des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) sur le territoire**. Ces structures sont des regroupements de médecins libéraux, dont 2 généralistes minimum, avec un projet d'ensemble (Ces structures sont à différencier des centres de santé de soins non programmés, portés par des groupes lucratifs et des centres de santé souvent associatifs au sein desquels les professionnels sont des salariés).
- Soutien d'un projet de centre de santé communautaire proposant une approche globale de la santé, illustré par exemple par le centre de santé du Village 2 à Echirolles.

→ Dans ce cadre, le financement par la ville de locaux pour un centre de santé supplémentaire est envisagé L'emplacement est encore à décider, l'objectif est une installation dans un quartier populaire hors QPV.

Question des porte paroles : pourquoi pas soutenir davantage de centres de santé type MSP au vu de la pénurie constatée sur le territoire ?

Réponse ville: la ville ne peut pas financer plusieurs projets pour des raisons financières De plus, la période de réserve qui va démarrer à l'été 2025 limite les

investissements de nouveaux projets et le centre de santé hors QPV est un projet qui était annoncé (sous réserve des baisses de crédits de l'État aux collectivités qui pourraient impacter le projet).

- **Etude et accompagnement des projets émergents de centres de santé de tout type sur le territoire** : mise en relation, accompagnement dans le cadre de la CPTS, défense du projet auprès des partenaires, recherche de locaux possibles...

## Discussion

Demandes et propositions des porte-paroles :

- Les porte-paroles souhaitent éviter la concurrence entre territoires. Si la demande initiale concerne bien le secteur 2, les porte paroles ne veulent pas favoriser une zone par rapport à une autre, mais améliorer la situation de façon générale. Comment la ville est-elle garante de cela ? Piste proposée : porter un pacte de non-conrurrence entre territoires à l'échelle métropolitaine ? La ville ne cherche pas à développer des mesures incitatives à l'installation sur la ville hormis ce qui a été décrit ci avant.  
→ réponse ville : Effectivement la ville défend l'intérêt général, les interpellations sur le sujet sont bienvenues et légitimes car elles aident à l'action collective, et la ville ne va pas favoriser tel secteur parce qu'il y a la présence d'un collectif plus bruyant qu'ailleurs. L'idée est bien de réfléchir ensemble à améliorer la situation globale.
- Est-ce que la ville pourrait d'elle même déclencher une démarche de concertation, par exemple un atelier de projet, comme elle l'a fait après la médiation sur le périscolaire ?  
→ réponse ville : cela mérite réflexion, la ville va étudier les possibilités et opportunités en vue de la seconde réunion de médiation.
- Proposition pour attirer les médecins à Grenoble : bonnes conditions pour les familles ? Stratégie de séduction auprès des internes du CHU de Grenoble, un des établissements de formation les plus réputés de France ?  
→ réponse ville : la ville refuse de mettre en œuvre un soutien de type facilité d'accès de places en crèches, aides financières, car cela revient tout de même à soutenir des personnes déjà favorisées socialement, donc à aggraver les inégalités sociales, et à alimenter une concurrence entre territoires.

## Pistes de travail en vue de la seconde réunion de médiation

- **Piste 1 : l'implantation d'un CDS dans un quartier populaire hors QPV.** La décision doit se prendre au premier trimestre 2025 → la proposition validée par tous les participants est d'attendre cette décision pour organiser la seconde réunion de médiation.
- **Piste 2 : organisation d'une démarche d'information / concertation sur le sujet pour associer les habitants à l'échelle municipale**
  - Si les porte paroles obtiennent 1000 signatures, un atelier de projet sera de toute façon organisé par la Ville sur le sujet dans les trois mois.
  - En dehors de cette piste, la ville va réfléchir au sens et modalités possibles d'une démarche de participation sur le sujet d'ici la prochaine réunion de médiation.

# Seconde réunion de médiation

## Présentation par les porte-paroles – actualisation des demandes

### DEMANDE ACTUALISÉE

#### 1. Projet de centre de santé

- Faire un état d'avancement du projet (lieu, nb et identification des médecins, ...).
- Associer des associations représentants les patients/usagers au projet.

#### 2. Pris en compte de la situation de Grenoble et son agglomération par les pouvoirs publics

- Nous aimerais comprendre comment la municipalité peut agir pour que la situation de Grenoble soit mieux prise en compte dans les politiques de santé publique.

#### 3. Pistes pour la mise en place d'un Atelier citoyen pour avancer sur la question

- Mener une enquête auprès des (jeunes) médecins afin de mieux comprendre les atouts de Grenoble ainsi que les leviers qui en feraient une ville coup de cœur pour un projet d'installation.
- Réunir des citoyens grenoblois pour identifier et évaluer des propositions d'actions que pourraient mettre en place la commune face à la situation de pénurie de médecins.
- Envisager avec les citoyens et les acteurs territoriaux des gardes fous pour éviter les écueils que peuvent générer la situation actuelle (effets d'aubaines, sélection des patients, concurrence déloyale entre territoires ...).

Présentation de l'association « Un médecin pour chaque habitant » créée par le collectif à l'initiative de l'interpellation citoyenne :

#### OBJET

*Interpeller et mobiliser les différents acteurs de la santé sur le bassin grenoblois (citoyens, institutions, médecins, pouvoirs publics, élus...) sur la désertification médicale en cours à Grenoble et sa périphérie avec une focalisation particulière sur les médecins généralistes. Agir par tous moyens y compris judiciaires afin de soutenir la présence des médecins en exercice et favoriser l'installation de nouveaux médecins sur le bassin grenoblois.*

#### ACTIONS

##### 1. Interpeller et mobiliser

- Devenir la structure de référence pour les suites de l'interpellation citoyenne du collectif Des Médecin pour Grenoble auprès de la municipalité de Grenoble
- Créer des évènements publics d'information et d'échange entre usagers concernés par la situation.
- Interpeller les listes candidates aux élections municipales sur le sujet de la désertification médicale à Grenoble pour en faire un des sujets principaux de leur campagne.
- Communiquer sur les réseaux sociaux

##### 2. Agir

- Agir en accompagnant des projets permettant d'augmenter le nombre de médecins traitants référents et médecins spécialistes.

## Réponses de la Ville et discussion

### Compléments d'information sur le contexte et la problématique générale

- Il est important de comptabiliser le temps de médecin disponible dans un territoire donné, au-delà du nombre de médecins (cela suppose de prendre en compte le fait qu'une partie de la patientèle des médecins grenoblois est composée d'anciens grenoblois ayant déménagé sans quitter leur médecin traitant, ainsi que le temps partiel des médecins).

### 1. Etat des lieux du projet de centre de santé hors QPV

Le projet de centre de santé est toujours en cours, il a pris plus de temps que prévu pour plusieurs raisons :

- Contexte d'un projet expérimental pour la ville qui n'a pas clairement la compétence santé. Aussi, l'ouverture d'un centre de santé hors quartier prioritaire ne permet pas de bénéficier de certaines aides.
- Difficultés à trouver un local adapté et accessible (en location ou à l'achat pour la Ville). Plusieurs pistes sont actuellement à l'étude.

=> L'objectif reste celui d'acquérir des locaux (ou signer un bail de location) et lancer l'appel à manifestation d'intérêt avant la fin du mandat actuel (mars 2026).

=> Un état des lieux complémentaires des besoins et opportunités dans les différents secteurs de la Ville sera également transmis à la prochaine majorité municipale sur ce sujet.

### 2. Prise en compte de la situation de Grenoble et de son agglomération par les pouvoirs publics et actions pour soutenir les jeunes médecins

Sur les aides à l'installation :

- les études sur les motivations des médecins montrent qu'au delà du soutien financier ou matériel, les jeunes médecins recherchent à exercer en collectif de santé.
- C'est pourquoi la ville propose de soutenir l'émergence de centre de santé plutôt que de proposer une politique de soutien individuel à l'installation.
- Plusieurs MSP s'installent sans l'aide financière de la Ville, c'est un bon signe pour que les médecins installés à Grenoble dans de bonnes conditions y restent.

Concernant la situation grenobloise au niveau national :

- la ville a effectivement alerté les institutions compétentes (l'ARS notamment) sur les biais de calcul qui tendent à minimiser les difficultés à Grenoble (notamment du fait de la différence entre nombre de médecins et temps de médecin disponible pour les habitants du territoire).
- La ville est maintenant reconnue en zone tendue par le département, mais les statistiques nationales ne reflètent pas encore toujours bien cette situation.
- Il existe maintenant une nouvelle cellule réunissant, la CPTS, l'assurance maladie et la ville de Grenoble notamment pour suivre et accompagner l'installation de médecins sur le territoire.

Question des porte-paroles : en l'absence de possibilité d'avoir un médecin traitant, qu'en est-il du déremboursement des soins pour le patient ?

Réponse apportée par la CPAM suite à la demande de la Ville :

- Par défaut, les assurés qui ne respectent pas le parcours coordonné subissent effectivement une minoration de leurs remboursements à hauteur de 40%.
- Pour pallier cela lorsque l'assuré ne trouve pas de médecin traitant, il peut solliciter la CPAM (courrier, mail sur la messagerie AMELI, 3646 ou lors d'un RDV à l'accueil) afin qu'un n° fictif de médecin traitant soit enregistré, ainsi ses remboursements ne seront plus minorés.

### **3. Demande de mieux associer les citoyens aux enjeux de santé (concertation, atelier, ...)**

- La Ville voit effectivement des avantages à une meilleure concertation avec les citoyens sur le sujet de la santé, pour le garder comme un sujet démocratique important, pour rendre visible les liens entre les différents services et enjeux touchant la santé, et pour mieux rendre visible et mettre en discussion les actions municipales en la matière.
- Si le calendrier ne permet pas d'envisager le lancement d'une démarche de concertation avant la fin du mandat, des éléments présentant les enjeux et des propositions seront transmis à l'équipe municipale suivante.

## **Suites de la médiation**

- La ville tiendra informé les porte-paroles de l'avancement du projet d'implantation d'un centre de santé hors quartier prioritaire d'ici la fin du mandat.
- La ville va rédiger et transmettre une note présentant les enjeux et propositions en matière de participation citoyenne sur les enjeux de santé à destination de l'équipe municipale suivante
- En attendant, le collectif reste libre de recueillir les 1000 signatures nécessaires au déclenchement d'un atelier d'initiative citoyenne sur le sujet, dans les 3 mois suivant la publication du présent compte-rendu.